



Note synthétique Compte administratif 2020

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales :

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'État.

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives de crédits, compte administratif.

Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations réalisées au cours de l'année. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été approuvé par le Conseil Municipal **le 31 mars 2021**.

Les résultats 2020 s'établissent comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	78 302.55	Recettes	573 608.18
Dépenses	36 421.99	Dépenses	555 894.15
Résultat de l'exercice	41 880.56	Résultat de l'exercice	17 714.03
Résultat antérieur reporté	201 669.67	Résultat antérieur reporté	73 672.42
Résultat final	243 550.23	Résultat final	91 386.45

1. Section de fonctionnement :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la communauté.

a. Les dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges de personnel : 239 000.00 €
- Charges à caractère général : 146 000.00 € (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)
- Subventions et participations : 74 000.00 € (subventions aux associations et participations à différents organismes, indemnités des élus)
- Charges financières : 14 000.00 €
- Atténuations de produits : 29 000.00 € (attributions de compensations aux communes membres)

b. Les recettes de fonctionnement

Les principales de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Produits des services : 25 500.00 € (concession cimetière, redevance périscolaires, cantine...)
- Produit des impôts : 260 000.00 €
- Dotations et participations : 216 000.00 € - Dotations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour le fonctionnement des services (accueil de loisirs, transport scolaire, patrimoine...)
- Produits exceptionnels : 61 000.00 € (vente de terrain)
- Autres produits : 11 000.00 € (Location des biens de la commune)

c. Fiscalité

- Taxe d'habitation : 16.04%
- Taxe foncière bâti : 15.20%
- Taxe foncière non bâti : 109.14%

2. Section d'investissement :

a. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 229 000.00 €

Le remboursement en capital de la dette s'élève à : 25 400.00 €

Les principaux investissements de l'exercice 2020 sont les suivants :

Pour les frais d'études, chapitre 20 :

- Frais d'étude liées aux ateliers municipaux : 3 950.00 €

Pour les immobilisations corporelles (chapitre 21) :

- Matériel de bureau et matériel informatique : 7 000.00 €

b. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 25 300.00 €. Elles sont constituées par :

- La Taxe d'Aménagement : 8 600.00 €
- Les subventions et participations de l'Etat, de la Région et du Département : 15 800.00 €

3. La dette :

Capital restant dû au 31/12/2020 : 464 969 €

4. Effectifs de la collectivités et charges de personnel

Les charges de personnel en 2020 se sont élevées à 239 000.00 €

Service administratif :

✚ 2 postes titulaires - 1 à 35h00 et 1 à 21h30

Service technique :

✚ 2 postes titulaires - 1 à 35h00 et 1 à 20h00

Animation :

✚ 3 postes titulaires - 1 à 35h00, 1 à 32h00 et 1 à 29h00 ;

✚ 3 postes contractuels (29h00, 28h00 et 18h00)

